

undefined - lundi 8 août 2022

Vos communes

LUZINAY

Sécurité et propreté : quatre luttes menées par la municipalité

Françoise GRANJON



L'agent de surveillance de la voie publique, Romain Tribut, veille à la sécurité des habitants, avec en cette période de vacances estivales des rondes supplémentaires dans la commune. Ici avec Gérard Locatelli, premier adjoint, Jean-Marie Demangeat, conseiller municipal, Gérard Bertini, adjoint à la sécurité, et Christophe Charles, maire de Luzinay. Photos Le DL /Françoise GRANJON L'ASPV, Romain Tribut, veille à la sécurité des habitants, avec en cette période de vacances estivales des rondes supplémentaires sur la commune. Ici avec Gérard Locatelli, 1er adjoint, Jean-Marie Demangeat, conseiller municipal, Gérard Bertini, adjoint à la sécurité, Christophe Charles, maire de Luzinay. Photo Le DL /Françoise GRANJON

Un arrêté municipal vient d'être pris par le maire de Luzinay, Christophe Charles. Cet arrêté fait suite à l'augmentation des déjections canines et la divagation de chiens sur la voie publique.

• **Les déjections canines**

En ce qui concerne les déjections canines, un point de mise à disposition de sacs et une poubelle réservée à cet effet viennent d'être installés en plein centre-bourg afin que les propriétaires de chien ramassent les déjections de leur animal.

• **Les animaux en divagation**

Par ailleurs, il est interdit de laisser les animaux divaguer sur la voie publique et sur l'ensemble du domaine communal sans maître ou gardien. Dans l'ensemble de la commune, tout chien circulant sur la voie publique et dans les espaces publics doit être tenu en laisse. Il est également rappelé que les propriétaires de chiens catégorisés doivent effectuer une demande de détention auprès de la mairie.

• **La protection des habitations**

Par ailleurs, l'agent de surveillance de la voie publique, Romain Tribut, sous l'égide de Gérard Bertini, adjoint au maire en charge de la sécurité, en cette période estivale de vacances, effectuent des rondes de surveillance supplémentaires, à des heures différentes, afin de sécuriser les habitations.

• **Les produits pyrotechniques**

Enfin, en raison du contexte météorologique actuel, qui est susceptible de se reproduire dans les années à venir, pour la sécurité et la tranquillité publique des habitants, l'édile vient de prendre un arrêté afin de réglementer l'usage des produits pyrotechniques dans la commune. L'utilisation de

pétards est interdite, ainsi que celle d'artifices élémentaires de divertissement et pièces d'artifice sans autorisation de la mairie. Le premier magistrat précise que ces autorisations pourront être accordées sur demande écrite à titre exceptionnel pour l'occasion de réjouissances publiques et privées.



Un point de distribution de sacs pour les déjections canines et une poubelle viennent d'être installés en plein centre-bourg. Mise à disposition, de sacs pour déjections canines et poubelle en plein centre du bourg de Luzinay. Photo Le DL /Francoise GRANJON

